
Mulvihill Enhanced Split Preferred Share ETF

(auparavant U.S. Health Care Enhanced Yield ETF)

Rapport annuel 2024


Lettre aux porteurs de parts

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2024, comprenant le rapport de la direction sur le rendement du Fonds et les états financiers audités, de Mulvihill Enhanced Split Preferred Share ETF (le « Fonds »). Tel qu'il est indiqué dans le prospectus modifié daté du 6 décembre 2024 et dans la lettre aux actionnaires du même jour, la dénomination du Fonds est passée de Mulvihill U.S. Health Care Enhanced Yield ETF à Mulvihill Enhanced Split Preferred Share ETF. Le Fonds a également changé d'orientation, soit des titres de capitaux propres de sociétés du secteur des soins de santé aux États-Unis aux actions privilégiées inscrites de sociétés canadiennes à actions scindées, principalement.

Les marchés boursiers ont généré de solides rendements pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les marchés ayant intégré l'assouplissement continu des taux d'intérêt par les banques centrales, le recul de l'inflation, la forte croissance des bénéficiaires ainsi que l'atterrissage en douceur de l'économie. Les marchés ont d'abord bondi suivant l'élection américaine du 5 novembre 2024, compte tenu des politiques favorisant la croissance de l'économie américaine du président désigné Trump, avant de toutefois reculer à la fin de l'exercice. La plupart des marchés boursiers mondiaux ont généré de solides rendements au cours de l'exercice, les marchés américains en tête avec l'indice S&P 500, lequel a généré un rendement total de 25,0 %, tandis que l'indice composé NASDAQ, largement pondéré dans le secteur des technologies, a généré un rendement total de 29,6 %. Dans l'ensemble, les actions des plus importantes sociétés à très grande capitalisation ont de nouveau mené le bal en 2024, comme en témoigne l'indice équilibré S&P 500, qui a généré un rendement total de tout juste 13 % en 2024, soit à peine un peu plus de la moitié du rendement de son équivalent pondéré en fonction de la capitalisation boursière. Au Canada, l'indice S&P/TSX a été surclassé par les indices américains, mais il a tout de même généré un rendement très élevé de 21,6 % en 2024. Le rendement sectoriel a varié de façon importante au sein des deux marchés. Les actions des secteurs des technologies et des services financiers ont dominé au Canada, avec des rendements totaux de 38,0 % et de 30,1 %, respectivement, tandis qu'au sud de la frontière, les actions des secteurs des services de communications et des technologies étaient en tête, avec des rendements totaux de 40,2 % et de 36,6 %, respectivement. Tous les secteurs n'ont pas augmenté en 2024, les actions du secteur des services de communications au Canada ont accusé un retard considérable, affichant une baisse de 21,1 %, tandis que les actions du secteur des matières aux États-Unis sont demeurées stables au cours de l'exercice. Le dollar canadien a diminué de 8,0 % par rapport au dollar américain au cours de l'exercice.

La valeur liquidative du Fonds (auparavant XLVE) a diminué de 9,6 %, passant de 8,55 \$ par part au 31 décembre 2023 à 7,73 \$ par part au 5 décembre 2024. Le Fonds a versé des distributions totalisant 0,64 \$ au cours de cette période, ce qui a donné lieu à un rendement total négatif de 2,2 % pour la période. Le 6 décembre, les actions en circulation ont été regroupées pour coïncider avec le nouveau mandat du Fonds et pour relancer la valeur liquidative initiale à 10,00 \$ par part. La valeur liquidative du Fonds a diminué de 1,5 %, passant de 10,00 \$ par part au 6 décembre, la date de la première évaluation de la valeur liquidative, à 9,85 \$ par part au 31 décembre 2024. Pour la période close le 31 décembre 2024, le rendement par part depuis la date de la première évaluation de la valeur liquidative, soit le 6 décembre 2024, compte tenu du réinvestissement des distributions, s'est établi à un rendement négatif de 0,7 %. Le Fonds a versé des distributions en trésorerie de 0,08 \$ par part au cours de la période. Pour plus de détails sur les activités du Fonds, veuillez vous reporter aux rubriques « Résultats d'exploitation » et « Rapport du gestionnaire de portefeuille ».

Nous remercions tous les porteurs de parts de leur soutien constant et nous les invitons à lire les renseignements complets se trouvant dans le rapport annuel.



John Mulvihill
Président du conseil et chef de la direction
Gestion de capital Mulvihill Inc.

Le Fonds

Le Fonds est un fonds commun de placement qui vise à procurer aux porteurs de parts a) des distributions mensuelles et b) la possibilité de préserver leur capital.

Pour atteindre ses objectifs, le Fonds investira dans un portefeuille géré de façon active et composé principalement d'actions privilégiées offertes par des sociétés canadiennes à actions scindées inscrites à la cote d'une bourse canadienne. Le Fonds peut également chercher à acquérir des actions privilégiées de sociétés à actions scindées dans le cadre de leur premier appel public à l'épargne ou de placements subséquents. Le Fonds peut également détenir des actions de catégorie A de sociétés canadiennes à actions scindées inscrites à la cote d'une bourse canadienne, au gré du gestionnaire. Le Fonds ne peut investir plus de a) 20,0 % de sa valeur liquidative dans des actions privilégiées d'une société à actions scindées au moment de l'investissement et b) 20,0 % de sa valeur liquidative dans des actions de catégorie A de sociétés à actions scindées au moment de l'investissement.

Le Fonds peut également investir dans des actions privilégiées d'autres émetteurs, des fonds négociés en bourse, d'autres fonds d'investissement, des titres de capitaux propres ou des titres qui génèrent un revenu, ainsi que dans des titres pouvant être convertis en l'un des titres susmentionnés à condition que de tels placements respectent les objectifs de placement du Fonds.

De plus, le Fonds peut vendre des options d'achat et de vente sur une partie de son portefeuille, de temps à autre, pour chercher à produire un rendement sur ses placements et, dans le cas des options de vente, à acquérir des titres à des prix prédéterminés de manière à réduire les coûts d'acquisition.

Le Fonds peut, à l'occasion, avoir recours à l'effet de levier dans certaines circonstances pour améliorer les revenus de dividendes ou pour saisir des occasions de placement intéressantes, comme le détermine le gestionnaire, à son gré. Le Fonds ne prévoit pas avoir recours à l'effet de levier dans une proportion qui excède 50,0 % de sa valeur liquidative.

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

- Objectifs et stratégies de placement 2
- Risque 2
- Résultats d'exploitation..... 2
- Événements récents 3
- Transactions entre parties liées..... 3
- Faits saillants financiers..... 4
- Rendements passés 5
- Aperçu du portefeuille..... 7

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière 8

Rapport de l'auditeur indépendant 9

États financiers 11

Notes annexes 15

Administrateurs et comité d'examen indépendant 20

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

Le rapport de la direction sur le rendement du Fonds contient les faits saillants financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 de Mulvihill Enhanced Split Preferred Share ETF (le « Fonds »). Les états financiers audités du Fonds sont joints au présent rapport.

Vous pouvez obtenir un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier des votes par procuration et de l'information trimestrielle du Fonds en téléphonant au numéro sans frais 1 800 725-7172, en écrivant au Fonds, à Relations avec les investisseurs, 121 King Street West, Suite 2600, P.O. Box 113, Toronto (Ontario) M5H 3T9, en envoyant un courriel à l'adresse info@mulvihill.com ou en visitant notre site Web, au www.mulvihill.com. Vous pouvez également obtenir gratuitement les rapports semestriels ou annuels de la même manière.

Objectifs et stratégies de placement

Le Fonds vise à procurer aux porteurs de parts :

- a) des distributions mensuelles;
- b) la possibilité de préserver leur capital.

Pour atteindre ses objectifs, le Fonds investira dans un portefeuille géré de façon active et composé principalement d'actions privilégiées offertes par des sociétés canadiennes à actions scindées inscrites à la cote d'une bourse canadienne. Le Fonds peut également chercher à acquérir des actions privilégiées de sociétés à actions scindées dans le cadre de leur premier appel public à l'épargne ou de placements subséquents. Le Fonds peut également détenir des actions de catégorie A de sociétés canadiennes à actions scindées inscrites à la cote d'une bourse canadienne, au gré du gestionnaire. Le Fonds ne peut investir plus de a) 20,0 % de sa valeur liquidative dans des actions privilégiées d'une société à actions scindées au moment de l'investissement et b) 20,0 % de sa valeur liquidative dans des actions de catégorie A de sociétés à actions scindées au moment de l'investissement.

Le Fonds peut également investir dans des actions privilégiées d'autres émetteurs, des fonds négociés en bourse, d'autres fonds d'investissement, des titres de capitaux propres ou des titres qui génèrent un revenu, ainsi que dans des titres pouvant être convertis en l'un des titres susmentionnés à condition que de tels placements respectent les objectifs de placement du Fonds.

De plus, le Fonds peut vendre des options d'achat et de vente sur une partie de son portefeuille, de temps à autre, pour chercher à produire un rendement sur ses placements et, dans le cas des options de vente, à acquérir des titres à des prix prédéterminés de manière à réduire les coûts d'acquisition.

Le Fonds peut, à l'occasion, avoir recours à l'effet de levier dans certaines circonstances pour améliorer les revenus de dividendes ou pour saisir des occasions de placement intéressantes, comme le détermine le gestionnaire, à son gré. Le Fonds ne prévoit pas avoir recours à l'effet de levier dans une proportion qui excède 50,0 % de sa valeur liquidative.

Risque

Les risques liés à un placement dans les titres du Fonds figurent dans le prospectus du Fonds, disponible sur le site Web du Fonds (www.mulvihill.com) ou sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca). Au cours de l'exercice, le Fonds n'a subi aucun changement qui puisse avoir une incidence significative sur les risques liés à un placement dans ses titres.

Résultats d'exploitation

Distributions

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les distributions en trésorerie versées aux porteurs de parts se sont chiffrées à 0,72 \$, comparativement à 0,64 \$ par part pour l'exercice précédent.

Produits et charges

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le total des produits du Fonds s'est établi à 0,18 \$ par part, et le total des charges s'est établi à 0,52 \$ par part, comparativement à 0,09 \$ et à 0,42 \$ par part, respectivement, pour l'exercice précédent. Le Fonds a enregistré un profit net réalisé et latent de 0,18 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, comparativement à une perte nette réalisée et latente de 0,41 \$ par part au cours de l'exercice précédent.

Valeur liquidative

La valeur liquidative par part du Fonds a augmenté de 15,2 %, passant de 8,55 \$ par part au 31 décembre 2023, avant le regroupement d'actions, à 9,85 \$ par part au 31 décembre 2024. La valeur liquidative totale du Fonds a augmenté de 1,0 M\$, passant de 6,4 M\$ au 31 décembre 2023, avant le regroupement d'actions, à 7,4 M\$ au 31 décembre 2024, ce qui reflète une perte d'exploitation de 0,1 M\$, un produit de l'émission de parts de 3,7 M\$, des rachats de 2,0 M\$ et des distributions en trésorerie de 0,6 M\$ au cours de l'exercice.

Événements récents

Le 6 décembre 2024, Gestion de capital Mulvihill Inc., le gestionnaire de Mulvihill Enhanced Split Preferred Share ETF, auparavant Mulvihill U.S. Health Care Enhanced Yield ETF, a annoncé que la restructuration du Fonds avait été achevée, ce qui comprend le changement de nom du Fonds, le changement de l'orientation du Fonds, soit des titres de capitaux propres de sociétés du secteur des soins de santé aux États-Unis aux actions privilégiées inscrites de sociétés canadiennes à actions scindées et le regroupement des parts négociées en bourse (les « parts ») du Fonds afin de relancer la valeur liquidative par part à 10,00 \$ par part.

Transactions entre parties liées

Gestion de capital Mulvihill Inc. (« Mulvihill ») agit à titre de fiduciaire, gestionnaire et gestionnaire de portefeuille du Fonds conformément à la déclaration de fiducie datée du 14 février 2022. Le gestionnaire a pris l'initiative et peut être considéré comme un promoteur des FNB Mulvihill. Aux termes de la déclaration de fiducie, le gestionnaire doit fournir ou faire en sorte que soient fournis tous les services et installations d'administration nécessaires ou souhaitables, y compris l'évaluation, la comptabilité du Fonds et les registres des porteurs de parts.

Mulvihill reçoit les frais décrits à la rubrique « Frais de gestion » du présent rapport.

Pendant l'exercice, aucune recommandation ou approbation concernant des transactions entre des parties liées n'a été soumise au comité d'examen indépendant (le « CEI »).

Comité d'examen indépendant

Le Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (le « Règlement 81-107 ») exige que tous les fonds d'investissement dont les titres sont offerts au public établissent un CEI à qui le gestionnaire doit soumettre toutes les questions de conflits d'intérêts aux fins d'examen ou d'approbation. Le Règlement 81-107 oblige également le gestionnaire à établir des politiques et des procédures écrites pour gérer les questions de conflits d'intérêts, à tenir à jour les dossiers concernant ces questions et à fournir de l'aide au CEI dans l'exercice de ses fonctions. Le chef de la conformité, désigné par le gestionnaire, a pour mission de faciliter l'accomplissement de ces obligations.

Le CEI préparera, pour chaque exercice, un rapport aux porteurs de titres qui décrit le CEI et ses activités au cours de l'exercice et inclut les cas où le gestionnaire a agi sur une question de conflits d'intérêts, s'ils sont connus, et pour lesquels le CEI n'a pas formulé de recommandation positive ou pour lesquels une condition, imposée par le CEI, n'a pas été respectée selon sa recommandation ou son approbation. Les membres du CEI sont Robert G. Bertram, R. Peter Gillin et D' Robert Bell.

Faits saillants financiers

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières sur le Fonds et ont pour objet d'aider le lecteur à comprendre la performance financière du Fonds depuis sa création, le 14 février 2022. Ces informations sont tirées des états financiers audités du Fonds.

Pour les périodes closes les 31 décembre	2024	2023	2022 ⁴
ACTIF NET PAR PART			
Actif net au début de la période¹	8,55 \$	10,00 \$	10,00 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) LIÉE À L'EXPLOITATION			
Total des produits	0,18	0,09	–
Total des charges	(0,52)	(0,42)	–
Profit (perte) réalisé pour la période	0,33	(0,63)	–
Profit (perte) latent pour la période	(0,15)	0,22	–
Total de l'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation²	(0,16)	(0,74)	–
DISTRIBUTIONS			
Distributions non imposables	(0,72)	(0,64)	–
Total des distributions³	(0,72)	(0,64)	–
Actif net à la fin de la période¹	9,85 \$⁵	8,55 \$	10,00 \$

1. Tous les montants par part proviennent des états financiers audités du Fonds pour les périodes closes les 31 décembre. L'actif net par part représente la différence entre la valeur totale de l'actif et la valeur totale du passif, divisée par le nombre de parts alors en circulation.
2. Le total de l'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation comprend les produits d'intérêts et revenus de dividendes et le profit (la perte) réalisé et latent, déduction faite des charges, et est calculé en fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation pendant la période. Ce calcul ne vise pas à obtenir un total correspondant à l'actif net à la fin de l'exercice, puisqu'il est basé sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation pendant la période.
3. Les distributions aux porteurs de parts sont basées sur le nombre de parts en circulation à la date de clôture des registres pour chaque distribution.
4. Pour la période allant de la création, le 14 février 2022, au 31 décembre 2022.
5. Le 6 décembre 2024, le Fonds a changé de nom, modifié sa stratégie de placement et regroupé ses parts (le « regroupement des parts »). Au 31 décembre 2024, la valeur liquidative par part reflète l'incidence du regroupement d'actions.

Pour les périodes closes les 31 décembre	2024	2023	2022 ⁷
RATIOS ET DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES			
Valeur liquidative (en millions de dollars) ¹	7,41 \$	6,41 \$	– \$
Nombre de parts en circulation ¹	752 454	750 000	1
Ratio des frais de gestion ²	5,80 %	5,16 %	–
Ratio des frais de gestion excluant les coûts de financement ²	5,49 %	5,16 %	–
Taux de rotation des titres en portefeuille ³	160,82 %	195,01 %	–
Ratio des frais liés aux opérations ⁴	0,27 %	0,09 %	–
Valeur liquidative par part ⁵	9,85 \$	8,55 \$	10,00 \$
Cours de clôture	9,93 \$ ⁶	8,53 \$	– \$

- 1) L'information est en date du 31 décembre.
- 2) Le ratio des frais de gestion (le « RFG ») correspond à la somme des frais et des charges pour la période de déclaration, y compris la taxe de vente harmonisée, mais excluant les coûts de transaction, divisée par la valeur liquidative moyenne. Le ratio des frais de gestion excluant les coûts de financement exclut également les charges d'intérêts liées aux emprunts. Habituellement, le RFG augmente lorsque la taille du Fonds diminue en raison des rachats. Le RFG comprend les retenues d'impôt. Pour 2024 et 2023, le RFG, excluant les retenues d'impôt, s'est établi à 5,66 % et à 4,55 %, respectivement.
- 3) Le taux de rotation des titres en portefeuille est calculé à partir du moindre des achats ou des ventes de placements, excluant les placements à court terme, divisé par la valeur moyenne des titres du portefeuille. Le Fonds suit une stratégie de couverture d'options qui peut donner lieu à un taux de rotation des titres en portefeuille plus élevé en raison de l'exercice d'options par rapport à un fonds commun de placement en actions traditionnel.
- 4) Le ratio des frais liés aux opérations représente le total des commissions exprimé en pourcentage de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.
- 5) La valeur liquidative par part correspond à la différence entre la valeur totale de l'actif, y compris l'évaluation des titres au cours de clôture, et la valeur totale du passif, divisée par le nombre de parts alors en circulation.
- 6) Le 31 décembre 2024 est le dernier jour où une opération a été exécutée.
- 7) Pour la période allant de la création, le 14 février 2022, au 31 décembre 2022.

Frais de gestion

Mulvihill, en sa qualité de gestionnaire de placements et de gestionnaire du Fonds, perçoit des frais aux termes de la convention de fiducie qui sont calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement, et qui correspondent à 1/12 de 0,65 % de la valeur liquidative du Fonds à la fin de chaque mois. Les services rendus aux termes de la convention de fiducie incluent la prise de toutes les décisions de placement et la vente des options d’achat couvertes conformément aux objectifs, à la stratégie et aux critères de placement du Fonds, ainsi que la prestation des services administratifs dont le Fonds a besoin ou la coordination de cette prestation. Mulvihill prend également toutes les décisions concernant l’achat et la vente des titres en portefeuille du Fonds et concernant l’exécution de toutes les transactions du portefeuille et autres.

À son gré, le gestionnaire peut, de temps à autre, renoncer à l’ensemble ou à une partie des frais de gestion.

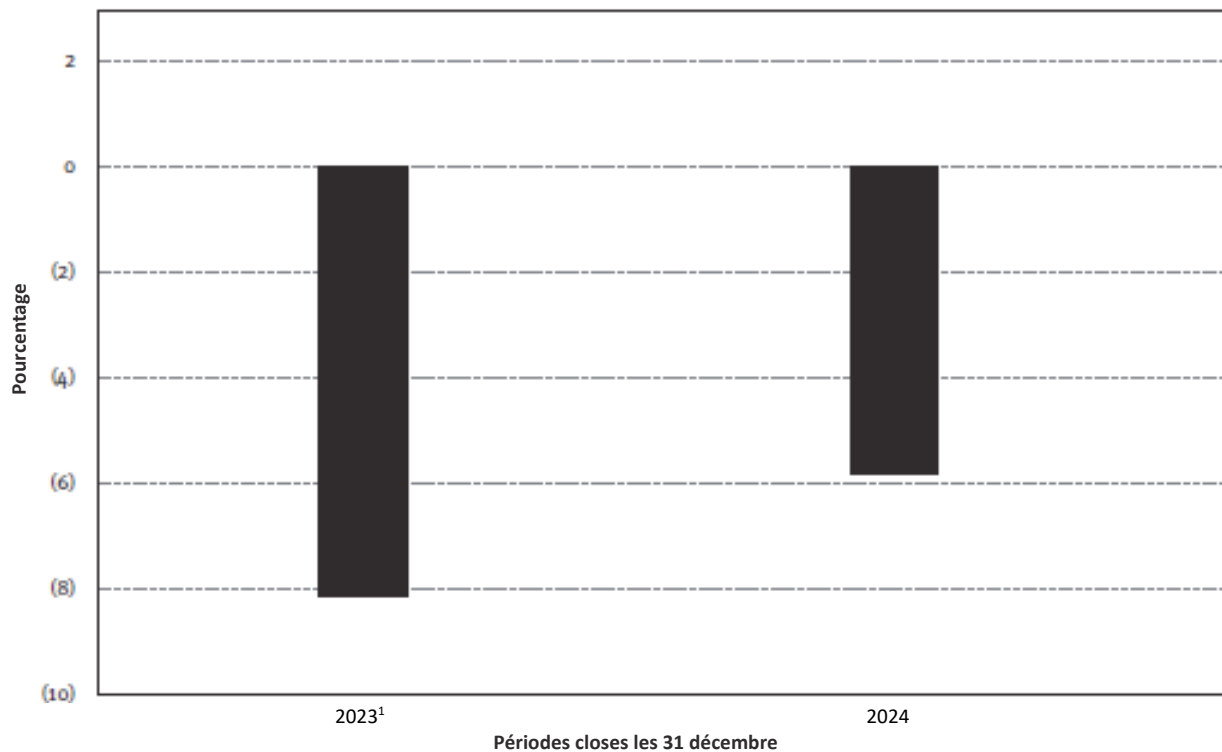
Rendements passés

Le graphique suivant présente les rendements annuels passés du Fonds. Il est important de remarquer que :

- 1) l’information présentée suppose que toutes les distributions versées par le Fonds pendant ces périodes ont été réinvesties dans des parts du Fonds;
- 2) l’information ne tient pas compte des ventes, des rachats, des distributions ou d’autres frais facultatifs qui auraient fait diminuer les rendements;
- 3) le rendement passé du Fonds n’est pas nécessairement indicatif de son rendement futur.

Rendements d’un exercice à l’autre

Le diagramme à barres suivant illustre la variation du rendement total du Fonds d’un exercice à l’autre depuis le 25 février 2022, soit la date de la première évaluation de la valeur liquidative. Il indique également, en pourcentage, l’augmentation ou la diminution de la valeur d’un placement effectué le 1^{er} janvier ou le 1^{er} février 2023, à la fin de l’exercice connexe.



■ Rendement total annuel de SPFD

1. Pour la période allant du 1^{er} février 2023, soit la date de la première évaluation de la valeur liquidative du Fonds prédécesseur, au 31 décembre 2023.

Remarque : Pour la période allant jusqu’au 5 décembre 2024, les rendements représentent ceux de Mulvihill U.S. Health Care Enhanced Yield ETF, soit le fonds prédécesseur.

Rendements annuels composés

Le tableau qui suit présente le rendement annuel composé historique (déduction faite des charges) du Fonds pour les périodes closes le 31 décembre 2024 par rapport au rendement de l'indice d'actions privilégiées S&P/TSX.

	Un an	Depuis la création ¹
Mulvihill Enhanced Split Preferred Share ETF	-2,97 %	-5,82 %
Indice d'actions privilégiées S&P/TSX	24,70 %	11,45 %

1. Depuis la date de la première évaluation de la valeur liquidative, soit le 1^{er} février 2023.

L'utilisation de l'indice d'actions privilégiées S&P/TSX comme indice de référence est jugée appropriée, puisque les actions comprises dans l'indice sont celles dans lesquelles le Fonds investit.

L'indice de référence relatif au rendement des actions présenté dans le présent document fournit une indication approximative du rendement du Fonds par rapport à l'indice d'un marché public pour des titres semblables. Il est important de noter que le Fonds n'est pas géré de manière à ce qu'il atteigne un rendement égal ou supérieur à celui de cet indice. Ses objectifs consistent plutôt à offrir aux porteurs de parts a) des distributions mensuelles et b) la possibilité de préserver leur capital. Par conséquent, le Fonds a, à l'occasion, maintenu des soldes de trésorerie dans le but d'accroître la stabilité de sa valeur liquidative, et suit une stratégie de vente d'options couvertes afin d'accroître les revenus générés par le portefeuille et de réduire la volatilité.

Le gestionnaire croit que, lorsque le marché est stable ou que sa tendance est à la baisse, un portefeuille assujéti à la vente d'options d'achat couvertes générera habituellement des rendements relatifs supérieurs et verra sa volatilité diminuer par rapport à un portefeuille où aucune option n'est vendue. En revanche, dans un marché haussier, l'utilisation d'options peut avoir pour effet de limiter ou de réduire le rendement total du Fonds, parce que les primes liées à la vente d'options d'achat couvertes pourraient être éclipsées par l'occasion perdue de conserver un placement intégral dans les titres qui composent le portefeuille.

Rapport du gestionnaire de portefeuille

Les marchés boursiers ont généré de solides rendements pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les marchés ayant intégré l'assouplissement continu des taux d'intérêt par les banques centrales, le recul de l'inflation, la forte croissance des bénéficiaires ainsi que l'atterrissage en douceur de l'économie. Les marchés ont d'abord bondi suivant l'élection américaine du 5 novembre 2024, compte tenu des politiques favorisant la croissance de l'économie américaine du président désigné Trump, avant de toutefois reculer à la fin de l'exercice. La plupart des marchés boursiers mondiaux ont généré de solides rendements au cours de l'exercice, les marchés américains en tête avec l'indice S&P 500, lequel a généré un rendement total de 25,0 %, tandis que l'indice composé NASDAQ, largement pondéré dans le secteur des technologies, a généré un rendement total de 29,6 %. Dans l'ensemble, les actions des plus importantes sociétés à très grande capitalisation ont de nouveau mené le bal en 2024, comme en témoigne l'indice équilibré S&P 500, qui a généré un rendement total de tout juste 13 % en 2024, soit à peine un peu plus de la moitié du rendement de son équivalent pondéré en fonction de la capitalisation boursière. Au Canada, l'indice S&P/TSX a été surclassé par les indices américains, mais il a tout de même généré un rendement très élevé de 21,6 % en 2024. Le rendement sectoriel a varié de façon importante au sein des deux marchés. Les actions des secteurs des technologies et des services financiers ont dominé au Canada, avec des rendements totaux de 38,0 % et de 30,1 %, respectivement, tandis qu'au sud de la frontière, les actions des secteurs des services de communications et des technologies étaient en tête, avec des rendements totaux de 40,2 % et de 36,6 %, respectivement. Tous les secteurs n'ont pas augmenté en 2024, les actions du secteur des services de communications au Canada ont accusé un retard considérable, affichant une baisse de 21,1 %, tandis que les actions du secteur des matières aux États-Unis sont demeurées stables au cours de l'exercice. Le dollar canadien a diminué de 8,0 % par rapport au dollar américain au cours de l'exercice.

La valeur liquidative du Fonds (auparavant XLVE) a diminué de 9,6 %, passant de 8,55 \$ par part au 31 décembre 2023 à 7,73 \$ par part au 5 décembre 2024, avant l'incidence du regroupement d'actions. Le Fonds a versé des distributions totalisant 0,64 \$ au cours de cette période, ce qui a donné lieu à un rendement total négatif de 2,2 % pour la période. Le 6 décembre, les actions en circulation ont été regroupées pour coïncider avec le nouveau mandat du Fonds et pour relancer la valeur liquidative initiale à 10,00 \$ par part. Au 31 décembre 2024, la valeur liquidative par part du Fonds était de 9,85 \$, comparativement à 10,00 \$ à la date de la première évaluation de la valeur liquidative, soit le 6 décembre 2024. La dernière transaction sur les actions, qui sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole « SPFD », s'est effectuée à un cours de 9,93 \$ en 2024. Ce cours représente une prime de 0,08 \$ par rapport à la valeur liquidative par part. Une distribution de 0,08 \$ par action a été versée aux actionnaires au cours de la période. Depuis le regroupement d'actions, le Fonds a enregistré un rendement total annuel négatif de 0,7 % par part, compte tenu du réinvestissement des distributions.

La volatilité des titres détenus dans le Fonds est relativement faible, la moyenne équilibrée étant d'environ 8,3 %. Le Fonds ne détenait aucune position sur options au cours de l'exercice.

Aperçu du portefeuille

La composition du portefeuille peut changer en raison des opérations en cours du Fonds. Un aperçu trimestriel du portefeuille, qui inclut le pourcentage de la valeur liquidative représenté par chaque titre, et une liste mensuelle des titres en portefeuille sont disponibles sur notre site Web, au www.mulvihill.com.

Répartition de l'actif

31 décembre 2024

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Actions privilégiées canadiennes	85,3 %
Fonds négociés en bourse	8,4 %
Trésorerie et placements à court terme	7,9 %
Autres actifs (passifs)	(1,6) %
	100,0 %

Titres en portefeuille

31 décembre 2024

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Dividend 15 Split Corp., 5,25 %, actions privilégiées	18,2 %
Financial 15 Split Corp., 5,25 %, actions privilégiées	15,3 %
Dividend 15 Split Corp. II, actions privilégiées	15,2 %
North American Financial 15 Split Corp., 5,25 %, actions privilégiées	15,2 %
Life & Banc Split Corp., 4,75 %, actions privilégiées	12,0 %
Trésorerie et placements à court terme	7,9 %
Premium Income Corp., 7,50 %, actions privilégiées	6,7 %
E Split Corp.	5,1 %
Premium Global Income Split Corp. ETF	3,3 %
Canadian Life Cos Split Corp., 6,25 %, actions privilégiées, série B	2,4 %
Premium Global Income Split Corp., 7,50 %, actions privilégiées	0,3 %

Énoncés prospectifs

Ce rapport peut contenir des énoncés prospectifs concernant le Fonds. Les énoncés prospectifs comprennent des déclarations de nature prédictive qui dépendent d'événements futurs ou qui s'y réfèrent, ou qui comprennent des termes tels que « prévoir », « anticiper », « compter », « planifier », « estimer » ou des versions négatives correspondantes et autres expressions semblables. De plus, tout énoncé portant sur le rendement, les stratégies et les perspectives ou sur des mesures futures pouvant être prises par le Fonds constitue également un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles et les projections d'événements futurs et sont intrinsèquement assujettis, entre autres, aux risques, aux incertitudes et aux hypothèses portant sur le Fonds et sur les facteurs économiques.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les événements et résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions de marché, les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les changements de la réglementation du gouvernement, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes.

Cette liste de facteurs importants n'est pas exhaustive. Vous devez examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres, avant de prendre toute décision de placement et vous ne devez pas vous fier indûment aux énoncés prospectifs. Bien qu'il s'attende actuellement à ce que des événements et des faits nouveaux ultérieurs puissent l'amener à changer d'avis, le Fonds ne prend aucun engagement à mettre à jour les énoncés prospectifs.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers audités ci-joints de Mulvihill Enhanced Split Preferred Share ETF (le « Fonds ») et l'ensemble de l'information présentée dans le présent rapport annuel relèvent de la responsabilité de la direction de Gestion de capital Mulvihill Inc. (le « gestionnaire ») et ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire (le « conseil »).

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et incluent certains montants établis à partir d'estimations et de jugements. La direction s'est assurée que les autres informations financières fournies dans le présent rapport semestriel sont cohérentes avec les états financiers. Les informations significatives sur les méthodes comptables qui, de l'avis de la direction, sont appropriées pour le Fonds, sont décrites à la note 3 des états financiers.

Il incombe également au gestionnaire de maintenir un système de contrôles internes permettant de fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les systèmes comptables procurent une information financière exacte et fiable en temps opportun.

Le comité d'audit rencontre régulièrement la direction et l'auditeur indépendant pour discuter des contrôles internes, du processus de communication de l'information financière et de différentes questions liées à l'audit et à l'information financière, ainsi que pour passer en revue le rapport annuel, les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., l'auditeur indépendant du Fonds, dispose d'un accès illimité au comité d'audit et au conseil.



John Mulvihill
Administrateur
Gestion de capital Mulvihill Inc.



John D. Germain
Administrateur
Gestion de capital Mulvihill Inc.

Le 4 mars 2025

Aux porteurs de parts de Mulvihill Enhanced Split Preferred Share ETF (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de la direction sur le rendement du Fonds;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Francesco Quatrale.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)
Le 28 mars 2025

États de la situation financière

Aux 31 décembre

	Note	2024	2023
ACTIF			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	6	6 947 915 \$	5 817 636 \$
Placements à court terme		552 181	—
Trésorerie		27 005	451 588
Dividendes à recevoir		48 350	3 494
Intérêts à recevoir		1 359	—
Actifs dérivés		—	225 268
TOTAL DE L'ACTIF		7 576 810	6 497 986
PASSIF			
Charges à payer		103 894	45 314
Distribution à verser		62 702	43 750
TOTAL DU PASSIF		166 596	89 064
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS		7 410 214 \$	6 408 922 \$
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS PAR PART		9,8481 \$	8,5452 \$

Au nom du gestionnaire,
Gestion de capital Mulvihill Inc.



John Mulvihill, administrateur



John D. Germain, administrateur

États du résultat global

Exercices clos les 31 décembre

	Note	2024	2023
PRODUITS			
Revenus de dividendes		122 930 \$	55 017 \$
Produits d'intérêts		18 305	5 750
Profit net/(perte nette) réalisé sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net		470 679	(495 170)
Profit net/(perte nette) réalisé sur les options à la juste valeur par le biais du résultat net		71 400	267 092
Profit net/(perte nette) réalisé sur les contrats de change à terme à la juste valeur par le biais du résultat net		(278 883)	(198 555)
Variation nette du profit/(de la perte) latent sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net		(117 084)	148 384
TOTAL DES PRODUITS (DE LA PERTE), MONTANT NET		287 347	(217 482)
CHARGES			
Frais administratifs et autres		177 002	115 385
Charges d'intérêts		21 166	—
Coûts de transaction	10	18 871	4 888
Droits de garde		57 955	54 323
Honoraires d'audit		55 634	32 757
Honoraires du comité d'examen indépendant	9	12 832	10 220
Frais juridiques		23 533	31 994
Coûts liés à la communication de l'information aux porteurs de parts		15 728	11 721
Taxe de vente harmonisée		25 100	19 543
Retenues d'impôt		9 479	9 057
TOTAL DES CHARGES		417 300	289 888
DIMINUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS	11	(129 953) \$	(507 370) \$
DIMINUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS PAR PART	11	(0,1612) \$	(0,7434) \$

États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts

Exercices clos les 31 décembre

	2024	2023
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	6 408 922 \$	10 \$
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts	(129 953)	(507 370)
Transactions sur les parts		
Produit de l'émission de parts rachetables	3 730 974	7 362 529
Rachat de parts rachetables	(2 014 948)	—
Distributions	1 716 026	7 362 529
Distributions non imposables	(584 781)	(446 247)
Variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts	1 001 292	6 408 912
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS À LA FIN DE L'EXERCICE	7 410 214 \$	6 408 922 \$

Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts	(129 953) \$	(507 370) \$
Ajustements visant le rapprochement des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		
(Profit net)/perte nette réalisé sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net	(470 679)	495 170
(Profit net)/perte nette réalisé sur les options à la juste valeur par le biais du résultat net	(71 400)	(267 092)
(Profit net)/perte nette réalisé sur les contrats de change à terme à la juste valeur par le biais du résultat net	278 883	198 555
Variation nette (du profit)/de la perte latent sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net	117 084	(148 384)
Variation nette (du profit)/de la perte latent sur la trésorerie libellée en monnaies étrangères	25 182	(7 046)
Diminution/(augmentation) des dividendes à recevoir	(44 856)	(3 494)
Diminution/(augmentation) des intérêts à recevoir	(1 359)	—
(Diminution)/augmentation du montant à payer aux courtiers – placements et charges à payer	58 580	45 314
Achat de titres de placement	(21 286 411)	(16 629 844)
Produit à la cession de titres de placement	19 950 149	10 315 737
	(1 574 780)	(6 508 454)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts	3 730 974	7 362 529
Rachats de parts	(2 014 948)	—
Distributions sur parts	(565 829)	(402 497)
	1 150 197	6 960 032
Diminution/(augmentation) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(424 583)	451 578
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	451 588	10,00
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	27 005 \$	451 588 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	68 595 \$	42 466 \$
Intérêts reçus	16 946 \$	5 750 \$
Intérêts payés	21 166 \$	— \$

Annexe du portefeuille

Au 31 décembre 2024

	Nombre d'actions/ de contrats	Coût moyen/ produit	Juste valeur	% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts
PLACEMENTS				
Placements à court terme				
Bons du Trésor				
Bons du Trésor canadien, 3,66 %, 30 janvier 2025	555 000	552 181 \$	552 181 \$	7,5 %
Total des placements à court terme		552 181 \$	552 181 \$	7,5 %
Actions privilégiées canadiennes				
Canadian Life Cos Split Corp., 6,25 %, actions privilégiées, série B	16 400	172 172 \$	176 136 \$	
Dividend 15 Split Corp., 5,25 %, actions privilégiées	128 900	1 355 412	1 358 606	
Dividend 15 Split Corp. II, actions privilégiées	106 400	1 130 645	1 125 712	
Financial 15 Split Corp., 5,25 %, actions privilégiées	105 800	1 124 344	1 131 002	
Life & Banc Split Corp., 4,75 %, actions privilégiées	82 200	888 107	886 938	
North American Financial 15 Split Corp., 5,25 %, actions privilégiées	105 300	1 123 632	1 128 816	
Premium Global Income Split Corp., 7,50 %, actions privilégiées	1 900	19 897	19 779	
Premium Income Corporation, 7,50 %, actions privilégiées	31 800	498 224	495 126	
Total des actions privilégiées nord-américaines		6 312 433 \$	6 322 115 \$	85,3 %
Fonds négociés en bourse				
E Split Corp.	27 200	380 411 \$	380 800 \$	
Premium Global Income Split Corp.	35 000	257 526	245 000	
Total des fonds négociés en bourse		637 937 \$	625 800 \$	8,4 %
Ajustement lié aux coûts de transaction		(15 619)		
TOTAL DES PLACEMENTS		7 486 932 \$	7 500 096 \$	101,2 %
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF NET			(89 882)	(1,2) %
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS			7 410 214 \$	100,0 %

1. Renseignements sur le Fonds

Mulvihill Enhanced Split Preferred Share ETF (le « Fonds ») est une fiducie de placement constituée sous le régime des lois de la province de l'Ontario le 14 février 2022. À compter du 6 décembre 2024, le nom du Fonds n'était plus Mulvihill U.S. Health Care Enhanced Yield ETF (« XLVE »), la stratégie de placement a été modifiée et les parts ont été regroupées.

L'adresse du siège social du Fonds est 121 King Street West, Suite 2600, Standard Life Centre, P.O. Box 113, Toronto (Ontario). Gestion de capital Mulvihill Inc. (« Mulvihill ») est le fiduciaire et gestionnaire du Fonds. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire du Fonds. Les parts du Fonds sont cotées à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « SPFD ».

Le Fonds vise à procurer aux porteurs de parts a) des distributions mensuelles et b) la possibilité de préserver leur capital.

Pour atteindre ses objectifs, le Fonds investira dans un portefeuille géré de façon active et composé principalement d'actions privilégiées offertes par des sociétés canadiennes à actions scindées inscrites à la cote d'une bourse canadienne. Le Fonds peut également chercher à acquérir des actions privilégiées de sociétés à actions scindées dans le cadre de leur premier appel public à l'épargne ou de placements subséquents. Le Fonds peut également détenir des actions de catégorie A de sociétés canadiennes à actions scindées inscrites à la cote d'une bourse canadienne, au gré du gestionnaire. Le Fonds ne peut investir plus de a) 20,0 % de sa valeur liquidative dans des actions privilégiées d'une société à actions scindées au moment de l'investissement et b) 20,0 % de sa valeur liquidative dans des actions de catégorie A de sociétés à actions scindées au moment de l'investissement.

Le Fonds peut également investir dans des actions privilégiées d'autres émetteurs, des fonds négociés en bourse, d'autres fonds d'investissement, des titres de capitaux propres ou des titres qui génèrent un revenu, ainsi que dans des titres pouvant être convertis en l'un des titres susmentionnés à condition que de tels placements respectent les objectifs de placement du Fonds.

De plus, le Fonds peut vendre des options d'achat et de vente sur une partie de son portefeuille, de temps à autre, pour chercher à produire un rendement sur ses placements et, dans le cas des options de vente, à acquérir des titres à des prix prédéterminés de manière à réduire les coûts d'acquisition.

Le Fonds peut, à l'occasion, avoir recours à l'effet de levier dans certaines circonstances pour améliorer les revenus de dividendes ou pour saisir des occasions de placement intéressantes, comme le détermine le gestionnaire, à son gré. Le Fonds ne prévoit pas avoir recours à l'effet de levier dans une proportion qui excède 50,0 % de sa valeur liquidative.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire le 4 mars 2025.

2. Mode de présentation

Les états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

3. Résumé des informations significatives sur les méthodes comptables

Les méthodes comptables significatives appliquées dans la préparation des présents états financiers sont décrites ci-dessous. Ces méthodes ont été appliquées de manière uniforme aux deux exercices présentés, sauf indication contraire.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers du Fonds sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Le dollar canadien constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds.

Instruments financiers

IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») exige que les actifs soient comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net ou dans les autres éléments du résultat global, selon le modèle économique suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les achats ou les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements du Fonds sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). L'obligation du Fonds relativement à l'actif net attribuable aux porteurs de parts est présentée à la valeur de rachat à la date de l'état de la situation financière. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour évaluer la juste valeur de ses placements sont identiques à celles utilisées pour évaluer sa valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Classement

Actifs financiers

Le Fonds classe ses placements dans des titres de capitaux propres en fonction du modèle économique suivi pour la gestion de ces actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

La gestion de ces actifs financiers et l'appréciation de leur rendement reposent sur la juste valeur. Le Fonds gère également ces actifs financiers avec l'objectif de tirer des flux de trésorerie par voie de vente. Par ailleurs, une option permettant de désigner irrévocablement tout titre de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») n'a pas été utilisée.

Ces actifs financiers sont donc obligatoirement évalués à la JVRN.

Détenu à des fins de transaction

Les actifs financiers ou les passifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis ou contractés principalement en vue d'être vendus ou rachetés dans un proche avenir ou si, lors de la comptabilisation initiale, ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés que le Fonds gère ensemble et qui présentent un profil récent de prise de profits à court terme.

Tous les dérivés sont classés dans cette catégorie et sont obligatoirement évalués à la JVRN.

Le Fonds n'applique pas la comptabilité de couverture générale pour ses dérivés.

Actifs financiers et passifs financiers au coût amorti

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti peuvent comprendre la trésorerie, les placements à court terme, les dividendes à recevoir, les intérêts à recevoir, les montants à recevoir des courtiers – placements, montants à payer aux courtiers – placements, les charges à payer, les frais de gestion à payer, les rachats à payer et l'obligation du Fonds relativement à l'actif net attribuable aux porteurs de parts.

IFRS 9 exige le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues pour la dépréciation des actifs financiers comptabilisés au coût amorti. À chaque date de présentation de l'information financière, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes sur les garanties en trésorerie détenues, les montants à recevoir des courtiers, les produits à recevoir et les autres créances à court terme à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. En raison de la nature à court terme des créances et de la notation de crédit élevée, le Fonds a déterminé que les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues ne sont pas significatives.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs est déterminée selon les cours de clôture à la date de clôture. Le Fonds utilise le dernier cours des actifs et des passifs financiers pour effectuer leur évaluation, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur aux fins de la présentation de l'information financière.

31 décembre 2024 et 2023

La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation, comme il est décrit à la note 4.

Transactions sur les placements et produits tirés des placements

Les transactions sur les placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le profit net/(la perte nette) réalisé sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net et la variation nette du profit/(de la perte) latent sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont déterminés en fonction du coût moyen. Les profits et les pertes réalisés liés aux options sont inclus dans le profit net/(la perte nette) réalisé sur les options à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits et les pertes réalisés relativement aux options vendues peuvent provenir :

- i) de l'expiration des options vendues, auquel cas les profits réalisés correspondent à la prime reçue;
- ii) de l'exercice des options d'achat couvertes vendues, auquel cas les profits ou les pertes réalisés correspondent à la prime reçue en plus du profit ou de la perte réalisé à la vente des placements connexes au prix d'exercice de l'option;
- iii) du dénouement des options vendues, auquel cas les profits ou les pertes réalisés correspondent au coût d'achat des options nécessaires pour dénouer les positions, déduction faite de toute prime reçue.

Les profits et les pertes réalisés relativement aux options de vente achetées peuvent provenir :

- i) de l'expiration des options de vente achetées, auquel cas les pertes réalisées correspondent à la prime payée;
- ii) de l'exercice des options de vente achetées, auquel cas les profits ou les pertes réalisés correspondent au profit ou à la perte réalisé à la vente des placements connexes au prix d'exercice de l'option moins la prime payée;
- iii) de la vente des options de vente achetées, auquel cas les profits ou les pertes réalisés correspondent au produit de la vente, déduction faite de toute prime payée.

Les primes des options reçues constituent des produits différés dans les placements tant que les options sont en cours. Tout écart découlant d'une réévaluation est inclus dans la variation nette du profit latent/(de la perte latente) sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net. Les primes reçues sur des options de vente vendues qui sont exercées sont incluses dans le coût du titre acheté.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende.

Les produits d'intérêts sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés quotidiennement.

Classement des parts

IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »), exige que les parts du Fonds (qui sont des instruments remboursables au gré du porteur) soient classées comme des passifs financiers.

Augmentation/(diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts par part

L'augmentation/(la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts par part est calculée en divisant l'augmentation/(la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice. Se reporter à la note 11 pour connaître le calcul.

Impôt

Le Fonds est une « fiducie de fonds commun de placement », au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »). Le Fonds est assujéti à l'impôt, en vertu de la Partie I de la Loi, relativement au montant de ses revenus pour l'exercice, y compris les gains en capital imposables nets réalisés, moins la partie de ces gains dont il demande la déduction au titre du montant payé ou payable aux porteurs de parts pendant l'exercice. L'impôt sur le résultat payé par le Fonds sur les gains en capital nets réalisés non payés ni payables aux porteurs de parts est recouvrable par le Fonds dans la mesure et les circonstances prévues par la Loi.

Compte tenu des politiques de placement et de distribution du Fonds et en tenant compte de ses charges, le Fonds ne prévoit pas devoir verser un montant d'impôt sur le résultat non remboursable.

IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie*

IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* (« IAS 7 ») exige la présentation d'informations concernant les variations des passifs issus des activités de financement. Les parts émises par le Fonds sont classées comme passifs financiers.

Un rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des parts du Fonds est présenté dans les états des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts, y compris les changements résultant des flux de trésorerie et les variations sans effet sur la trésorerie.

Normes IFRS de comptabilité publiées mais non encore adoptées

Le Fonds adoptera les normes nouvelles et modifiées suivantes lors de leur entrée en vigueur. Le Fonds évalue leur incidence sur les états financiers.

En avril 2024, l'IASB a publié la norme comptable IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme introduit des sous-totaux nouvellement définis dans l'état du résultat net, des exigences relatives au regroupement et à la ventilation des informations, et des informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction dans les états financiers. La nouvelle norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'adoption anticipée est permise.

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications aux normes comptables IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications ont trait au règlement de passifs financiers au moyen d'un système de paiement électronique et à l'appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, y compris ceux qui sont assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). L'IASB a également modifié les obligations d'information relativement aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG et a ajouté des obligations d'information relativement aux instruments financiers assortis de clauses conditionnelles. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption anticipée est permise.

4. Principales estimations et principaux jugements comptables

La préparation des états financiers exige que le gestionnaire exerce un jugement lors de l'application des méthodes comptables et qu'il établisse des estimations et formule des hypothèses concernant l'avenir. Les estimations comptables qui en résultent, par définition, correspondront rarement aux résultats réels. La section suivante présente les principaux jugements et les principales estimations comptables ayant servi au Fonds pour la préparation des états financiers.

Le Fonds peut, à l'occasion, détenir des instruments financiers non cotés sur un marché actif. La juste valeur de ces instruments est calculée à l'aide de modèles et de techniques d'évaluation généralement reconnus dans le secteur du placement. Ces méthodes d'évaluation utilisent le plus grand nombre possible de données observables. Les données de marché observables sont aisément disponibles et proviennent de sources indépendantes qui participent au marché pertinent. Toutefois, certains éléments, comme le risque de crédit (tant au niveau de l'entité que de la contrepartie) et les corrélations, exigent du gestionnaire qu'il établisse des estimations. Une modification importante des hypothèses liées à ces facteurs pourrait avoir une incidence défavorable sur la juste valeur des instruments financiers présentée. Se reporter à la note 6 pour obtenir une analyse détaillée des risques liés aux instruments financiers.

5. Informations sur le capital

IAS 1 *Présentation des états financiers* (« IAS 1 ») exige la communication des informations suivantes : i) objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'entité; ii) données quantitatives et informations qualitatives sur ce que l'entité considère comme du capital; iii) si l'entité s'est conformée aux exigences en matière de capital imposées de l'extérieur, le cas échéant; iv) si elle ne s'est pas conformée à ces exigences, les conséquences de cette inapplication. Les objectifs, politiques et procédures du Fonds sont décrits à la note 1, l'information sur les parts du Fonds est décrite à la note 7, et le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

6. Risques liés aux instruments financiers

Le Fonds est exposé à divers types de risques liés aux stratégies de placement, aux instruments financiers et aux marchés sur lesquels il investit. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque lié à la concentration et la gestion du risque lié au capital.

Risque de crédit

Le Fonds est exposé au risque de crédit, c'est-à-dire le risque qu'une de ses contreparties (une chambre de compensation, dans le cas d'instruments négociés à une bourse, ou des tiers, dans le cas d'instruments négociés hors cote) soit dans l'incapacité de s'acquitter de ses obligations. Le Fonds gère ce risque au moyen de limites de risque et de stratégies de négociation.

Le Fonds évalue le risque de crédit et les pertes de crédit attendues pour la durée de vie relatifs aux débiteurs en fonction des analyses historiques et de l'information prospective utilisées pour déterminer les pertes de crédit attendues.

Le Fonds est également exposé au risque de crédit des contreparties lié aux instruments financiers dérivés. Le risque de crédit des contreparties lié aux instruments financiers dérivés est géré en négociant avec des contreparties qui ont une notation de crédit qui n'est pas inférieure au niveau des notations de crédit approuvées conformément au Règlement 81-102 *Fonds d'investissement* (« Règlement 81-102 »). Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les placements à court terme et les actions privilégiées détenus par le Fonds ont obtenu les notations de crédit suivantes :

	31 décembre 2024
AAA/Aaa/AAA/Obligations A++	7,5 %
BBB/Baa/BBB/Obligations B++	30,3 %
BB/Ba/BB/Obligations B+	30,5 %
Sans notation	24,5 %
% de la valeur liquidative	92,8 %

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les contreparties aux instruments financiers dérivés du Fonds avaient une notation de A-1, ou supérieure, attribuée par l'agence de notation Standard & Poor's.

Les instruments dérivés du Fonds font l'objet de conventions de compensation exécutoires ou d'accords similaires. Le Fonds et sa contrepartie ont choisi de régler toutes les transactions sur une base brute; cependant, chaque partie a le choix de régler tous les contrats ouverts sur une base nette en cas de défaillance de l'autre partie. Tous les dérivés en cours sont présentés sur une base brute dans l'état de la situation financière comme actifs dérivés ou passifs dérivés, puisqu'ils ne remplissent pas les conditions de compensation d'IAS 32.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est la possibilité que les placements du Fonds ne puissent pas être convertis facilement en trésorerie au besoin. Pour gérer ce risque, le Fonds investit la majorité de ses actifs dans des placements négociés sur un marché actif et facilement cessibles. De plus, le Fonds s'assure de conserver suffisamment de trésorerie et de placements à court terme pour maintenir sa liquidité et pouvoir s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles sont exigibles.

Le Fonds a besoin de trésorerie pour financer les rachats. Le Fonds dispose d'un maximum de trois jours ouvrables pour générer suffisamment de trésorerie afin de financer les rachats.

Les tableaux suivants présentent les montants des flux de trésorerie contractuels non actualisés.

Au 31 décembre 2024
Passifs financiers

	À vue	Moins de 3 mois	Total
Charges à payer	— \$	103 894 \$	103 894 \$
Distribution à verser	—	62 702	62 702
Parts	7 410 214	—	7 410 214
	7 410 214 \$	166 596 \$	7 576 810 \$

Au 31 décembre 2023
Passifs financiers

	À vue	Moins de 3 mois	Total
Charges à payer	— \$	45 314 \$	45 314 \$
Distribution à verser	—	43 750	43 750
Parts	6 408 922	—	6 408 922
	6 408 922 \$	89 064 \$	6 497 986 \$

Risque de marché

Les placements du Fonds sont exposés au risque de marché, qui correspond au risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison de la variation des cours du marché. La section suivante comprend une analyse de sensibilité qui montre l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts qu'aurait eu un changement pouvant raisonnablement affecter la variable de risque pertinente à chaque date de clôture. En pratique, les résultats réels peuvent différer, et l'écart pourrait être significatif.

a) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Le portefeuille contient des titres et des options libellés en devises. La valeur liquidative du Fonds et la valeur des dividendes et des primes sur les options reçus par le Fonds seront influencées par les fluctuations de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Le Fonds recourt, de temps à autre, à des contrats de change à terme pour couvrir activement la totalité ou la majorité de son exposition au risque de change.

Les tableaux ci-dessous indiquent les devises auxquelles le Fonds était exposé de façon importante aux 31 décembre 2024 et 2023, en dollars canadiens, et les montants notionnels des contrats de change à terme. Le tableau présente également l'incidence éventuelle sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport à chacune des autres devises, toutes les autres variables demeurant constantes.

	Au 31 décembre 2024 Exposition au dollar américain			Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées rachetables		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Non		Total
				Monétaire	monétaire	
	5 279	—	5 279	264	—	264

% de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions privilégiées rachetables	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
--	-----	-----	-----	-----	-----	-----

	Au 31 décembre 2023 Exposition au dollar américain			Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées rachetables		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Non		Total
				Monétaire	monétaire	
	(5 224 063)	5 817 636	593 573	(261 203)	290 882	29 679

% de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions privilégiées rachetables	-82 %	91 %	9 %	-4 %	5 %	1 %
--	-------	------	-----	------	-----	-----

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que des variations des taux d'intérêt aient une incidence défavorable sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts. Le Fonds n'est pas exposé à ce risque.

c) Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un instrument ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. La principale exposition du Fonds au risque de prix découle de ses placements dans des actions. L'actif net par part varie en même temps que la valeur des titres en portefeuille. Le Fonds n'a aucun contrôle sur les facteurs qui affectent la valeur de ces titres, y compris les facteurs affectant toutes les sociétés du secteur du placement.

Le Fonds gère le risque de prix en adoptant une perspective à long terme et en utilisant un programme de vente d'options ainsi qu'en achetant des options de vente. Environ 94 % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts (2023 – 91 %) était constitué de titres cotés en bourse. Si les cours de ces titres avaient augmenté ou diminué de 5 % au 31 décembre 2024, l'actif net attribuable aux porteurs de parts aurait augmenté ou diminué de 0,3 M\$ (2023 – 0,3 M\$), soit 4,7 % (2023 – 4,5 %) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts, toutes les autres variables demeurant constantes. En pratique, les résultats réels des transactions peuvent différer, et l'écart pourrait être significatif.

Le gestionnaire est d'avis qu'un portefeuille qui mise sur une stratégie de vente d'options d'achat couvertes ou d'achat d'options de vente devrait assurer une certaine protection contre la chute du cours des actions dans un marché baissier.

Risque lié à la concentration

Le risque lié à la concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau qui suit résume le risque lié à la concentration du Fonds au 31 décembre 2024.

	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Actions privilégiées canadiennes	91,0 %	—
Fonds négociés en bourse	9,0 %	—
Soins de santé	—	100,0 %
	100,0 %	100,0 %

Évaluation de la juste valeur

Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie où le plus haut niveau correspond aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et le niveau le plus bas correspond aux données non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 : données d'entrée qui sont fondées sur des données de marché non observables.

Un élément est classé selon les données d'entrée du niveau le plus bas utilisées qui ont une incidence significative sur l'évaluation de la juste valeur. Les transferts d'éléments d'un niveau à un autre sont comptabilisés au cours de la période où ils surviennent.

Les tableaux suivants illustrent le classement des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2024 et 2023.

	Au 31 décembre 2024			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions privilégiées canadiennes	6 322 115 \$	— \$	—	6 322 115 \$
Fonds négociés en bourse	625 800	—	—	625 800
Placements à court terme	—	552 181	—	552 181
	6 947 915 \$	552 181 \$	—	7 500 096 \$

	Au 31 décembre 2023			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions ordinaires américaines	5 526 943 \$	— \$	—	5 526 943 \$
Actions ordinaires autres que nord-américaines	290 693	—	—	290 693
Contrats de change à terme	—	231 980	—	231 980
Options	(6 712)	—	—	(6 712)
	5 810 924 \$	231 980 \$	—	6 042 904 \$

Les valeurs comptables de la trésorerie, des dividendes à recevoir, des charges à payer, des frais de gestion à payer ainsi que de l'obligation du Fonds en ce qui a trait à l'actif net attribuable aux porteurs de parts se rapprochent de leurs justes valeurs en raison de leur nature à court terme.

a) Titres de capitaux propres

Les positions sur capitaux propres du Fonds sont classées dans le niveau 1 lorsque les titres de capitaux propres sont négociés activement et qu'un cours fiable est observable.

b) Actifs et passifs dérivés

Les passifs dérivés correspondent à des contrats de change à terme. Les contrats de change à terme sont évalués en fonction du profit ou de la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position sur ces contrats était liquidée. Les contrats de change à terme, dont le risque de crédit a été déterminé comme non significatif par rapport à la juste valeur, ont été classés dans le niveau 2.

En 2024 et en 2023, il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 et le Fonds ne détenait aucun instrument financier dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

7. Emprunts

Le Fonds est un organisme de placement collectif alternatif au sens du Règlement 81-102, et il peut par conséquent appliquer un effet de levier à son actif, conformément aux restrictions prévues par le Règlement 81-102. Pour le Fonds, le levier financier correspond au ratio de la valeur nominale sous-jacente totale des titres par rapport au total des actifs détenus. Même si le ratio de levier du Fonds peut atteindre trois fois sa valeur liquidative selon le Règlement 81-102, celui du Fonds correspondra, au plus, à environ 1 à 1,25 fois sa valeur liquidative. Pour s'assurer que le risque d'un porteur de parts est limité au capital investi, le levier financier du Fonds est rééquilibré dans certaines circonstances et lorsque le levier financier ne respecte pas certaines fourchettes. Le Fonds n'a pas appliqué l'effet de levier aux actifs au cours des périodes présentées.

8. Parts

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts, représentant chacune une participation indivise dans l'actif du Fonds.

Les parts sont rachetables contre un montant en trésorerie égal à la moins élevée des valeurs suivantes, à savoir : 95 % du cours du marché des parts à la Bourse de Toronto (la « TSX ») à la date de prise d'effet et la valeur liquidative par part à la date de prise d'effet du rachat. Les distributions sont versées aux porteurs de parts à l'unique discrétion du gestionnaire et doivent correspondre, sur une base annuelle, au total du bénéfice du Fonds et des gains en capital réalisés, pour s'assurer que le Fonds ne sera pas tenu de payer de l'impôt sur le résultat.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, 252 454 parts (2023 – 749 999 parts) ont été émises, pour un produit de 3 730 974 \$ (2023 – 7 362 529 \$).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, 250 000 parts ont été rachetées, pour une valeur de rachat au gré du porteur totale de 2 014 948 \$. Aucune part n'a été rachetée au cours de l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les distributions en trésorerie versées aux porteurs de parts se sont chiffrées à 584 781 \$ (2023 – 446 247 \$), soit un paiement de 0,72 \$ par part (2023 – 0,64 \$ par part).

9. Transactions entre parties liées

Des parties sont considérées comme liées si l'une des parties a la capacité de contrôler l'autre partie ou d'exercer une influence notable sur l'autre partie dans la prise de décisions opérationnelles ou financières.

a) Frais de gestion

Mulvihill, en sa qualité de gestionnaire aux termes de la convention de gestion et à titre de gestionnaire des placements aux termes de la convention de fiducie, reçoit des frais de gestion, payables selon un taux annuel de 0,65 % de l'actif net du Fonds, calculés chaque mois, taxes en sus. Le Fonds est responsable de tous les honoraires du dépositaire et du gestionnaire, des frais juridiques et des honoraires comptables et d'audit, ainsi que de toutes les autres charges du gestionnaire engagées dans le cours normal des affaires relativement aux activités du Fonds. Le gestionnaire a renoncé aux frais de gestion jusqu'à ce que l'actif sous gestion atteigne un seuil discrétionnaire.

b) Honoraires du comité d'examen indépendant

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le total de la rémunération versée aux membres externes du comité d'examen indépendant s'est chiffré à 12 832 \$ (2023 – 10 220 \$).

c) Placement dans d'autres fonds Mulvihill

Le Fonds peut investir dans des parts d'autres fonds gérés par le gestionnaire. Au 31 décembre 2024, la participation du Fonds dans Premium Global Income Split Corp. – actions privilégiées était de 0,18 %, de 3,40 % dans Premium Global Split Corp. – actions de catégorie A et de 0,22 % dans Premium Income Corp. – actions privilégiées. Le Fonds ne détenait aucun autre fonds géré par Mulvihill au 31 décembre 2023.

10. Commissions de courtage et rabais de courtage sur titres gérés

Le gestionnaire peut choisir des courtiers avec lesquels il conclut des accords de rabais de courtage sur titres gérés s'il estime en toute bonne foi que la commission est raisonnable par rapport aux services d'exécution des ordres et aux services de recherche fournis. La valeur vérifiable des rabais de courtage sur titres gérés reçue en pourcentage du total des coûts de transaction payés au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 est présentée ci-dessous :

	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Rabais de courtage sur titres gérés	4 084 \$	682 \$
Pourcentage du total des coûts de transaction	21,6 %	14,0 %

11. Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts par part est calculée comme suit :

	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts	(129 953) \$	(507 370) \$
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice	806 152	682 530
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts par part	(0,1612) %	(0,7434) %

12. Honoraires d'audit

Au cours de l'exercice, les honoraires payés ou à payer à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. relativement à l'audit des états financiers du Fonds se sont élevés à 36 737 \$ (2023 – 15 000 \$), et les honoraires liés aux autres services se sont élevés à 56 644 \$ (2023 – 37 204 \$).

13. Impôt sur le résultat

Aucun montant n'est payable au titre de l'impôt sur le résultat en 2024 ou en 2023.

Des pertes autres qu'en capital accumulées d'environ 0,4 M\$ (2023 – 0,2 M\$) et des pertes en capital accumulées d'environ 0,4 M\$ (2023 – 0,4 M\$) peuvent être utilisées en déduction des revenus nets de placement et des profits réalisés à la cession de placements, respectivement, dans les exercices ultérieurs. Les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment. Les pertes autres qu'en capital expireront en 2043.

Administrateurs et comité d'examen indépendant

John Mulvihill

Administrateur
Président du conseil et chef de la direction
Gestion de capital Mulvihill Inc.

John P. Mulvihill

Administrateur
Président
Gestion de capital Mulvihill Inc.

John D. Germain

Administrateur
Vice-président principal et chef des finances
Gestion de capital Mulvihill Inc.

D^r Robert Bell

Membre du comité d'examen indépendant

Robert G. Bertram

Membre du comité d'examen indépendant

R. Peter Gillin

Membre du comité d'examen indépendant

Renseignements

Auditeur indépendant :

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Bay Adelaide Centre, East Tower
8 Adelaide Street West, Suite 200
Toronto (Ontario)
M5H 0A9

Agent chargé de la tenue des registres :

Compagnie Trust TSX
301-100 Adelaide Street West
Toronto (Ontario)
M5H 4H1

Dépositaire :

Fiducie RBC Services aux investisseurs
RBC Centre
155 Wellington Street West, 2nd Floor
Toronto (Ontario)
M5V 3L3

Visitez notre site Web, au www.mulvihill.com, pour obtenir de l'information additionnelle sur les fonds de placement Mulvihill.

Fonds de placement gérés par
Gestion de capital Mulvihill Inc.

FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

Mulvihill Canadian Bank Enhanced Yield ETF (CBNK)
Mulvihill Enhanced Split Preferred Share ETF (SPFD)
Mulvihill Premium Yield Fund ETF (MPY)

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Mulvihill Premium Yield Fund

ACTIONS SCINDÉES

Premium Income Corporation (PIC.PR.A/PIC.A)
Premium Global Income Split Corp. (PGIC.PR.A/PGIC)

Siège social :

Gestion de capital Mulvihill Inc.
121 King Street West, Suite 2600
P.O. Box 113
Toronto (Ontario)
M5H 3T9

Tél. : 416 681-3966
Ligne sans frais : 1 800 725-7172
Télec. : 416 681-3901
Courriel : info@mulvihill.com

Communiquez directement avec votre courtier pour tout changement d'adresse.

Gestion de capital Mulvihill Inc.
Relations avec les investisseurs
121 King Street West, Suite 2600
P.O. Box 113
Toronto (Ontario)
M5H 3T9

